

Déclaration liminaire

Monsieur le Directeur académique,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité social académique départemental des Bouches-du-Rhône,

Cette instance se réunit :

- à l'heure où l'Ecole publique traverse une nouvelle crise dont la nomination d'une 4^{ème} ministre, en moins d'un an et demi, en est l'une des illustrations ;
- à l'heure où le contexte social est tendu et où la colère monte face au coût de la vie, à l'inflation et la stagnation des salaires, la baisse significative du pouvoir d'achat, par le gel du point d'indice pour 2024 ;
- à l'heure où notre statut est une fois de plus attaqué par l'annonce médiatique du Président de la République sur l'instauration de la rémunération au mérite ;
- à l'heure où après la loi Rilhac, l'expérimentation marseillaise, NEFLE, les évaluations d'école, l'entreprise de territorialisation de l'Ecole de la République franchi encore un cap avec la proposition de loi « créant le statut d'établissement public local d'enseignement primaire » qui vise à créer des établissements autonomes ;
- à l'heure où les mesures du « Choc des savoirs » suscitent une très forte opposition des collègues, notamment sur le tri social qu'impose la constitution des groupes de niveau et pour lequel toutes les organisations syndicales en demandent l'abandon ;
- à l'heure où le Président Macron déclare la volonté de généraliser le SNU dans le cadre du « réarmement civique », généralisation qui nécessiterait de dépenser 2.5 à 3 milliards d'euros, soit l'équivalent de 50.000 postes d'enseignants et qui reviendrait à transformer l'Ecole en centre de recrutement au service de l'armée...

La colère des personnels de l'Education Nationale s'est exprimée le jeudi 25 janvier avec plus de 5000 manifestants sous les fenêtres de la ministre pour l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive systématique et forcée. Avec la FNEC FP FO, ils ont revendiqué le maintien des établissements médico-sociaux ainsi que la création de places nécessaires, un VRAI salaire à temps plein correspondant à un statut de catégorie B pour les AESH ainsi qu'un VRAI statut et un recrutement à hauteur des besoins, l'abandon des PIAL et des PAS.

Les collègues ont bien conscience que l'inclusion scolaire systématique sous couvert de belles annonces masque une terrible réalité : la volonté de faire des économies sur le dos des enfants les plus fragiles qui conduit à de la maltraitance institutionnelle.

Le 1^{er} février, les enseignants se sont massivement mobilisés par la grève pour revendiquer une augmentation significative de leurs salaires, en rattrapage de points d'indice du pouvoir d'achat qu'ils ont perdu depuis 24 ans mais également pour défendre leurs conditions de travail qui ne cessent de se dégrader, à coup de contre-réformes successives, de suppressions de postes et qui a pour conséquence le cruel manque d'attractivité et la crise du recrutement pour notre profession.

Même si aucun bilan à ce jour n'a été effectué par notre ministère, les enseignants ont refusé en grande majorité le « Pacte » qui prévoyait de nous faire « travailler plus pour perdre moins ». Pour créer un réel « choc d'attractivité », il faut utiliser la totalité des enveloppes budgétaires pour revaloriser tous les personnels, sans contrepartie ! Il faut attribuer la totalité des fonds publics à l'école publique. Notre fédération réaffirme sa revendication d'abandon du Pacte et refuse les rémunérations en fonction de « missions supplémentaires » qui remet en cause toutes les règles statutaires, et ce alors que le Ministère compte fermer plus de 650 postes d'enseignants à la rentrée dans le premier degré.

Car les raisons pour lesquelles ce gouvernement supprime ces centaines de postes sont les mêmes que celles qui ont motivée la contre-réforme des retraites : il faut en effet financer la loi de programmation militaire de plus de 415 milliards d'euros sur 5 ans, tout en remboursant les intérêts d'une dette qui n'est pas celle des travailleurs, annoncée par le ministre Le Maire à travers la cure d'austérité de 10 milliards d'euros et pour laquelle Mme Belloubet a déjà confirmé qu'elle apporterait la quote-part de son ministère à hauteur de 750 millions d'euros.

En conséquence des décisions gouvernementales, notre département se voit donc accorder, pour la 2^{ème} année consécutive, une dotation de 0 poste pour le 1er degré, sous prétexte de baisse démographique très relative compte tenu du nombre d'écoles, alors que les besoins sont criants pour alléger les effectifs par classe, pour répondre au manque récurrent de titulaires remplaçants dans toutes les circonscriptions, pour reconstituer et développer les RASED, pour scolariser correctement les élèves non francophones et ceux à besoins éducatifs particuliers...

Vous proposez aux organisations syndicales, Monsieur le DASEN, environ 101 fermetures pour 67 ouvertures et un reliquat, certes positif mais très relatif, pour abonder la brigade départementale à la condition que nous acceptions de ne pas procéder à des modifications de votre projet.

Vous le savez, FORCE OUVRIERE agit en toute liberté et indépendance, dans le respect des revendications de nos mandants. Les représentants FO agissent dans la négociation et dans le cadre du dialogue social, à chaque fois que cela est nécessaire mais jamais dans la co-gestion.

C'est pourquoi nous sommes intervenus dans le groupe de travail, pour vous faire part de toutes les situations qui nous sont remontées par les équipes enseignantes qui nous ont mandatées. C'est également de notre responsabilité de vous alerter, en amont du CSAD, sur des situations nouvelles qui sont apparues après communication de votre projet.

Notre rôle n'est pas de prendre les décisions qui vous incombent, avec une dotation nulle en postes, et qui ne vous permettra pas mathématiquement de répondre positivement à l'ensemble des besoins des équipes enseignantes pour améliorer leurs conditions de travail qui sont étroitement liées aux conditions d'apprentissage et d'accueil des élèves.

Vous serez amené à faire des ajustements d'ici la prochaine rentrée et nous déplorons que les postes de titulaires remplaçants soient, encore une fois, la « variable d'ajustement » de ces arbitrages. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de relayer notre revendication, auprès de Mme la ministre, afin d'obtenir une dotation complémentaire de postes pour notre département.

Cette dotation complémentaire permettrait, outre de répondre aux priorités ministérielles :

- d'abaisser significativement les effectifs des classes dans lesquelles le nombre d'élèves rencontrant des difficultés sociales ou incluant des élèves en situation de handicap avec ou sans AESH sont importants et qui rendent la gestion de classe difficile ;
- d'appliquer uniformément le plafonnement à 24 élèves en GS, CP et CE hors éducation prioritaire ;

- de limiter les classes à multiples niveaux qui ne doivent pas devenir une norme ;
- de préserver tous les postes dans les structures spécialisées, IME et ITEP notamment, pour permettre une prise en charge adaptée pour les élèves à besoins particuliers et de créer les postes manquants ;
- de créer les postes d'ULIS et d'UPE2A qui restent insuffisants compte tenu de la réalité des besoins ;
- d'assurer tous les remplacements ;
- de préserver les labels TPS en zone prioritaire...

Dans l'immédiat, nous vous demandons de restituer les postes retirés de la classe, sur des missions particulières départementales ou académiques, afin d'abonder la dotation départementale. La multiplication de ces missions ces dernières années se fait au détriment des élèves et des personnels qui se voient refuser leur demande de temps partiel ou de disponibilité, alors que leurs conditions de travail sont détériorées et que le temps partiel devient une « soupape de sécurité » qui permet à des personnels de tenir dans la durée de la carrière, rallongée depuis la récente réforme des retraites.

Rien ne peut justifier les fermetures de classes annoncées dans notre département pour la prochaine rentrée ! Rien ne peut justifier les sordides économies saccageant l'Ecole publique et l'avenir de nos jeunes générations alors que le ministère de l'Education nationale vient de rendre 285 millions d'euros au budget 2023 à Bercy... il n'y avait pas matière à les utiliser en 2023 ? De l'argent il y en a et l'Ecole publique en a cruellement besoin !

Dans ce contexte de délabrement des services publics, de recul des droits sociaux et de dégradation généralisée de l'Ecole publique, le Président Macron, le gouvernement Attal et la ministre Belloubet seraient bien inspirés d'entendre la colère qui monte partout et de satisfaire l'ensemble des revendications.

Car c'est bien, et vous l'entendez, un vent de révolte qui souffle à vos portes aujourd'hui, monsieur le DASEN. FO soutient et accompagne toutes les équipes qui revendiquent légitimement les postes nécessaires pour fonctionner. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir répondre favorablement aux demandes d'audience des équipes enseignantes et des parents d'élèves qui vous ont sollicités et qui sont présents aujourd'hui devant la DSDEN, à l'occasion de ce CSASD.

Pour toutes ces raisons, la FNEC FP FO ne validera pas en l'état ce projet de carte scolaire, inscrite dans cette logique comptable d'enveloppe fermée qui dégrade encore plus les conditions de travail des enseignants.

Nous exigeons la création des postes en nombre suffisant pour assurer les ouvertures nécessaires et empêcher les fermetures.

Nous vous remercions de votre écoute et des réponses que vous pourrez nous et leur apporter.